

Etablissement - Créer son compte – Se connecter



Portail des concours de la fonction publique hospitalière
www.concours-fph.ars.sante.fr

Dernière mise à jour : 12 mai 2022

Portail des concours de la fonction publique hospitalière

Présentation

Le portail des concours de la fonction publique hospitalière permet la publication par les établissements sanitaires, médico-sociaux et sociaux de leurs avis de concours sur le site www.concours-fph.ars.sante.fr.

Une fois publiés, les avis de concours sont accessibles du grand public sans identification.

Pour pouvoir publier des avis de concours, les établissements doivent tout d'abord disposer d'un compte. Ils doivent en faire la demande via un formulaire disponible sur le site. Une fois la demande de compte validée par l'ARS, l'établissement rédige son avis de concours qui fera l'objet d'une validation de l'ARS pour être publiée.

#1 Créer un compte établissement (1/2)

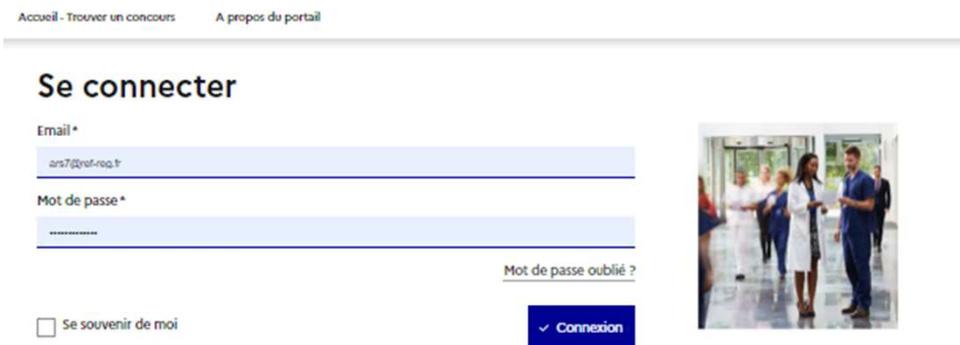
Accéder à la page de création de compte

#1 : Depuis la page d'accueil

Cliquer sur le bouton **Espace Etablissement** 1 sur la page d'accueil du site pour accéder à la page de connexion à votre compte

#2 : Depuis la page de connexion

Cliquer sur le bouton **Création de compte** 2 en bas de la page de connexion



Créer votre compte établissement pour publier vos concours

2 Création de compte



#1 Créer un compte établissement (2/2)

Créer son compte

#1 : 1^{ère} étape du formulaire : l'établissement

Renseigner les informations suivantes sur l'établissement :

- Nom de l'établissement
- Finess de l'établissement
- Adresse de l'établissement
- Le site internet de l'établissement (optionnel)
- Le logo de l'établissement (optionnel)

Valider pour passer à l'étape suivante de la création de compte.

#2 : 2^{ème} étape du formulaire : l'utilisateur

Renseigner les informations suivantes sur le titulaire du compte :

- Nom, prénom, fonction et téléphone
- Adresse email nominative. Cette adresse email sera utilisée pour l'envoi des notifications relatives au fonctionnement du site.

Une fois votre compte validé par votre ARS, vous recevrez vos identifiants de connexion au site à l'adresse email renseignée.

A noter

1. On ne peut créer qu'un seul compte avec une adresse e-mail donnée
2. Si votre établissement a besoin de plusieurs comptes, il sera possible d'en créer depuis votre espace connecté.

Créer un compte



Informations sur l'établissement

* Champs obligatoires

Nom*
Saisissez le nom de l'établissement

Numéro Finess géographique*
Saisissez le numéro Finess géographique de l'établissement

N° et rue*
Saisissez le numéro et la rue, voie, allée ...

Complément d'adresse
Saisissez le complément d'adresse

Ville, Commune*
Saisissez la ville

Site internet
Saisissez l'uri du site web de votre établissement

Logo de l'établissement
Taille maximale : 1 Mo. Formats supportés : jpg, png, gif
Choisir un fichier | Aucun fichier choisi

étape suivante >

Créer un compte



Informations sur le compte utilisateur

* Champs obligatoires

Prénom*
Saisissez le prénom de l'utilisateur

Nom*
Saisissez le nom de l'utilisateur

Fonction
Saisissez la fonction de l'utilisateur

Téléphone*
Saisissez le téléphone de l'utilisateur

Email*
Saisissez le mail de l'utilisateur

< étape précédente | Valider



#2 Se connecter

Accéder à son compte Etablissement

#1 : La page de connexion

Cliquer sur le bouton « **Espace Etablissement** » ¹ sur la page d'accueil du site pour accéder à la page de connexion à votre compte

#2 : Se connecter

Saisir son **adresse email** et le **mot de passe** de son compte ²

En cas d'oubli, il est possible de générer un nouveau mot de passe en cliquant sur **Mot de passe oublié** ³

